

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée de Le Reculey

Dossier n° DP 14061 22 M0001
Date de dépôt : 25/11/2022
Demandeur : Monsieur Alain LECAUCHOIS
Pour : Toit de terrasse
Adresse du terrain : 18 Route De Caen - Le Reculey à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)
Référence cadastrale : 532ZD12
Superficie du terrain : 1 133,00 m ²

ARRÊTÉ
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de de la commune déléguée de LE RECULEY

Le Maire délégué de la commune déléguée de LE RECULEY,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune de Soulevre en Bocage en date du 01/12/2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23/09/2021, (Zone A),

Vu la déclaration préalable présentée le 25/11/2022, par Monsieur Alain LECAUCHOIS, demeurant 18 Route De Caen - Le Reculey à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),

Vu l'objet de la demande :

- pour l'installation d'un toit de terrasse,
- sur un terrain situé 18 Route De Caen - Le Reculey à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),
- pour une emprise au sol créée de 32 m²,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.) en date du 09/12/2017,

Vu les pièces du dossier,

Vu les pièces complémentaires fournies le 26/12/2022,

Considérant les dispositions de l'article R421-14 du Code de l'urbanisme qui stipule que sont soumis à permis de construire les travaux suivants, exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires : a) Les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à vingt mètres carrés,

Considérant que le projet prévoit l'installation d'un toit de terrasse d'une emprise au sol de 32 m²,

Considérant que le projet est soumis à permis de construire et non à déclaration préalable conformément à l'article susvisé,

ARRÊTE

Article Unique

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable. En conséquence, les travaux projetés ne pourront être entrepris.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 20 Janvier 2023
Le Maire de SOULEUVRE EN BOCAGE,

Alain Leboucq

